

Date de mise en ligne : 17 avril 2026



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 avril 2026 – N° 04**

DELIBERATION N° 26.2.4

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

Désignation des représentants au sein des différents EPCI dont la commune est membre : Grand-Orly Seine Bièvre, SUDELEG, SIEH, GEOTM, SIPPEREC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 5211-7 et suivants, L. 5711-1,

Considérant les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communs membres,

Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour l'élection des conseillers territoriaux,

Considérant que les conseillers territoriaux, dont le nombre est déterminé à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont désignés par le conseil municipal parmi les conseillers municipaux,

Considérant que les désignations des conseillers territoriaux s'effectuent au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il s'agit d'un scrutin de liste. Chacune des dites listes doit être paritaire,

Considérant que pour l'élection des conseillers territoriaux pour siéger à l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre trois listes ont été déposées, d'une part « Madame Kristell NIASME », d'autre part « Monsieur Mamadou TRAORE », enfin « Madame Fadwa SADAK »

Considérant que la désignation des représentants au sein de : SUDELEG, SMITDUV, SIEH, SIPPEREC, GEOTM, SIFUREP ne nécessite pas le dépôt de liste.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Délibération A

A la majorité des membres présents et représentés,

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

3 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY

- Liste « Villeneuve d'abord, c'est notre direction » de Malick HASSOUNA : **33 voix**
- Liste « Villeneuve La Belle La Rebelle » de Mamadou Traoré : **3 voix**
- Liste « Faire mieux pour Villeneuve-Saint-Georges » de Fadwa Sadak : **3 voix**

Article 1 : ELIT les quatre conseillers territoriaux pour siéger à l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (T12)

M. Malick HASSOUNNA
Mme Anne-Valérie HILLION
M. Touary THIRY-ZERROUGUI
Mme Caroline NGUYEN

Délibération B

Article 2 : DESIGNE les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants de la Commune pour le Syndicat des communes du Sud Est parisien pour l'électricité et le gaz (SUDELEG).

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

5 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Fadwa SADAK, Azdin GADAMI

1 ne prend pas part au vote : Bryan METHO

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Marc LECUYER Mme Bernardina ALVES	Mme Caroline NGUYEN M. Romain CAN

Délibération C

Article 3 : DESIGNE le représentant et le suppléant de la Commune pour le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUV) (EPT12) :

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

5 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Fadwa SADAK, Azdin GADAMI

1 ne prend pas part au vote : Bryan METHO

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr Marc LECUYER	Mr Andrei ALBISTEANU

Délibération D

Article 4 : DESIGNE les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants de la commune pour le Syndicat intercommunal pour l'équipement hospitalier du Sud Est de la région parisienne (SIEH).

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

5 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Fadwa SADAK, Azdin GADAMI

1 ne prend pas part au vote : Bryan METHO

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bernard LEROI Mme Anne-Valérie HILLION	Mme Rachida DOUNRAR Mme Rajae EL MERNISSI

Délibération E

ARTICLE 5 : DESIGNE le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune pour le Syndicat intercommunal de la périphérie de paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

5 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Fadwa SADAK, Azdin GADAMI

1 ne prend pas part au vote : Bryan METHO

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Rachid HADDOUM	M. Marc LECUYER

Délibération F

ARTICLE 6 : DESIGNE les trois représentants titulaires et les trois représentants suppléants de la commune pour le Syndicat pour la production et la distribution de chaleur à VSG (GEOTM).

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

5 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Fadwa SADAK, Azdin GADAMI

1 ne prend pas part au vote : Bryan METHO

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Malick HASSOUNNA Mme Anne Valérie HILLION M. Amadi DABO	Mme Caroline NGUYEN M. Oktay TACIMOGLU Mme Anne MEULEWATER

Délibération G

ARTICLE 7 : DESIGNE le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune pour le Syndicat de commune SIFUREP.

Par 33 voix Pour : Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

5 Abstentions : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Fadwa SADAK, Azdin GADAMI

1 ne prend pas part au vote : Bryan METHO

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Bernardina ALVES	Mme Eda AGILONU

ARTICLE 8 : INDIQUE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Kristell Niasme
Maire - Conseillère départementale



Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260413-26-2-4-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2026